

II

*(Communications)*COMMUNICATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET
ORGANISMES DE L'UNION EUROPÉENNE

COMMISSION EUROPÉENNE

Retrait de la notification d'une opération de concentration**(Affaire M.10860 — ADVENT / GFK)****(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)**

(2023/C 145/01)

Le 20 mars 2023, la Commission européenne a reçu notification ⁽¹⁾, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ⁽²⁾ («règlement sur les concentrations») d'un projet de concentration.

Le 20 avril 2023, la partie notifiante a informé la Commission du retrait de sa notification.

⁽¹⁾ JO C 113 du 28.3.2023, p. 29.

⁽²⁾ JO L 24 du 29.1.2004, p. 1.